



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité Saint-Proper
Dorchester

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

Dany Desjardins, D.G. et Secr.-trés. de la susdite municipalité,

QU'une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra le lundi 19 février 2018, 19h30 à la salle du conseil située au 2015, 29^e rue, Saint-Proper.

Ordre du jour de la séance extraordinaire

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de l'ouverture de l'appel d'offre; conception, planification et réalisation du complexe multifonctionnel de Saint-Proper
4. Acceptation du soumissionnaire retenu
5. Période de questions
6. Levée de la séance

DONNÉ à Saint-Proper Dorchester ce 30^{ième} jour de janvier de l'an deux mille dix-huit.

Le D.G. et Secr.-trésorier,



Dany Desjardins

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Dany Desjardins, Directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Proper, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public ci-haut aux deux endroits suivants; babillards, Hôtel de Ville situé au 2015, 29^{ième} Rue, ainsi qu'à l'église de Saint-Proper située au 2850, 20^{ième} Avenue, entre 10h et 16h, en date du 30 janvier 2018.

Le D.G. et Secr.-trésorier,



Dany Desjardins